

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi le 03 avril 2017 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon
Maire
Et à laquelle sont présents

Madame Huguette Benoit
Monsieur Rémi Tétreault
Madame Noëlle Jodoin
Monsieur Serge Ménard

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.
Messieurs Jean-Guy Jacques et Luc Tétreault ont motivé leur absence.
Monsieur Robert Leclerc, directeur général, est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire, Raymonde Plamondon, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

1- Adoption de l'ordre du jour

2- Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 06 mars 2017.

3- Administration financière

3.1 Comptes à payer.

3.2 Dépôt du rapport de l'auditeur et du rapport financier 2016.

4- Administration générale

4.1 Réduction du montant d'assurance de la niveleuse.

4.2 Participation au cahier Habitation de la Pensée de Bagot.

4.3 Proclamation de la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus.

4.4 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller Rémi Tétreault.

4.5 Ingérence de l'industrie du tabac.

5- Sécurité publique et sécurité civile

5.1 Approbation du contenu de la promesse d'achat du lot 3 841 861 du cadastre du Québec.

5.2 Mise à jour du bottin des mesures d'urgence.

5.3 Formation des premiers répondants pour le module "Saturométrie".

5.4 Achat d'uniformes.

5.5 Achat de 12 lampes de marque Survivor non rechargeables.

6- Transport routier

6.1 Demande de pavage dans les 20^e et 21^e rangs.

6.2 Fauchage des levées de fossés.

6.3 Demande du MTQ pour l'entretien de 2 ponts.

- 6.4 Adjudication de la soumission pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière.
- 6.5 Adjudication de la soumission pour le marquage des chaussées.
- 6.6 Aménagement de stationnement face à l'église (offre de services d'ingénierie).
- 6.7 Travaux de réfection de la rue Leclerc et de la 1^{ère} Avenue (offre de services d'ingénierie).
- 6.8 Installation d'un ponceau d'entrée chez monsieur Réal Dubuc.

7- Hygiène du milieu

- 7.1 Location d'une caméra d'inspection.

8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)

- 8.1 Dérogation mineure en faveur de monsieur Patrick Bernier.
- 8.2 Régularisation du lot 3 842 356 de monsieur Rosaire Laplante.

9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque

- 9.1 Soumission pour une fenêtre du centre communautaire.
- 9.2 Ouverture d'un compte dépôt accès D pour la bibliothèque.
- 9.3 Caméra de surveillance au chalet des loisirs.
- 9.4 Embauche de la coordonnatrice du camp de jour et abrogation de la résolution 100-03-2017.
- 9.5 Formation pour les animateurs de camp de jour.

10- Avis de motion

Aucun item.

11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture

- 11.1 Adoption du règlement 2017-130 modifiant le règlement 2010-34 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité.

12- Affaire(s) nouvelle(s)

- 12.1 Mesure des boues.
- 12.2 Transfert d'argent (taxe d'accise TECQ 14-18).
- 12.3 Remplacement d'un ponceau dans le chemin Larocque. (Mandat à l'ingénieur).
- 12.4 Réfection des rues des Cèdres, du Coteau, Leclerc et 1^{ère} Avenue. (Mandat à l'ingénieur).
- 12.5 La petite aventure Desjardins 2017.
- 12.6 Embauche de madame Sabrina Rainville à titre de coordonnatrice en loisirs.
- 12.7 Embauche de monsieur Daniel Paquette à titre d'employé surnuméraire aux travaux publics.
- 12.8 Contribution annuelle à la Croix-Rouge Canadienne.
- 12.9 Capacité de personnes au chalet et au centre communautaire (Mandat à l'architecte).

13- Période de questions.

14- Levée de l'assemblée

1- Adoption de l'ordre du jour

Résolution 106-04-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par Madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour soumis et d'ajouter les items suivants:

- 12.1 Mesure des boues.
- 12.2 Transfert d'argent (taxe d'accise TECQ 14-18).
- 12.3 Remplacement d'un ponceau dans le chemin Larocque. (Mandat à l'ingénieur).
- 12.4 Réfection des rues des Cèdres, du Coteau, Leclerc et 1^{ère} Avenue. (Mandat à l'ingénieur).
- 12.5 La petite aventure Desjardins 2017.
- 12.6 Embauche de madame Sabrina Rainville à titre de coordonnatrice en loisirs.
- 12.7 Embauche de monsieur Daniel Paquette à titre d'employé surnuméraire aux travaux publics.
- 12.8 Contribution annuelle à la Croix-Rouge Canadienne.
- 12.9 Capacité de personnes au chalet et au centre communautaire (Mandat à l'architecte).

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 06 mars 2017

Résolution 107-04-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 06 mars 2017 telles que rédigées.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Comptes à payer

Résolution 108-04-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 30,591.58\$, les comptes payés au montant de 69,082.85\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 03 avril 2017 au montant de 61,458.70\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

3.2 Dépôt du rapport de l'auditeur et du rapport financier 2016

Le rapport de l'auditeur et le rapport financier consolidé 2016 sont déposés.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Réduction du montant d'assurance de la niveleuse

Considérant que la Municipalité a fait évaluer sa flotte d'équipements d'entrepreneur par une firme d'évaluation;

Considérant que l'évaluation de la niveleuse est de 70,000\$ au lieu de 80,000\$;

Résolution 109-04-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de réduire le montant d'assurance de la niveleuse Champion 740A à 70,000\$ et d'en informer notre courtier.

4.2 Participation au cahier Habitation de la Pensée de Bagot

Considérant l'offre de la Pensée de Bagot d'effectuer une publication relativement au cahier habitation – printemps 2017;

Résolution 110-04-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de d'accepter l'offre de publication dans la Pensée de Bagot pour une demie page relativement au cahier habitation – printemps 2017 pour la somme de 610\$, taxes en sus.

4.3 Proclamation de la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus

Considérant l'engagement entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et des tissus par la distribution du dépliant *Merci de signer pour la vie* auprès de la population de la MRC des Maskoutains;

Considérant l'édition de la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* qui se tiendra du 23 au 29 avril 2017;

Résolution 111-04-2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyée par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de proclamer la semaine du 23 au 29 avril 2017 comme étant la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* afin de sensibiliser la population de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton à l'importance de ce don de vie.

4.4 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur Rémi Tétreault

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums, monsieur Rémi Tétreault dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires à titre de membre du conseil. Attestation de ce dépôt sera remise au ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire.

4.5 Ingérence de l'industrie du tabac

Considérant que le tabac est la cause la plus importante de maladies évitables et de décès prématurés au Québec, causant la mort de plus de 10,000 personnes chaque années;

Considérant que l'épidémie du tabagisme est causée par une industrie qui utilise tous les moyens à sa disposition pour maximiser ses profits;

Considérant que des centaines de municipalités du Québec ont déjà pris position pour encourager les gouvernements d'adopter des cibles audacieuses de réduction du tabagisme, pour protéger davantage les non-fumeurs ou pour éliminer la promotion du tabac, alors que d'autres ont elles-mêmes adopté des interdictions de fumer;

Considérant que les documents internes de l'industrie du tabac révèlent que de nombreuses municipalités au Québec ont été utilisées, à leur insu, pour promouvoir les intérêts des fabricants du tabac; et

Considérant que le Québec a endossé le traité international pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la Santé qui oblige les gouvernements d'instaurer des

mesures visant à empêcher l'ingérence de l'industrie du tabac à tous les niveaux gouvernementaux;

Résolution 112-04-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton interpelle le gouvernement du Québec afin qu'il mette en œuvre les recommandations découlant de la Convention-cadre internationale de l'OSM pour la lutte antitabac concernant l'ingérence de l'industrie du tabac dans le développement des politiques de santé des gouvernements et il est en outre résolu d'envoyer cette résolution à nos députés locaux, à la ministre déléguée à la Santé publique et à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Approbation du contenu de la promesse d'achat du lot 3 841 861 du cadastre du Québec

Considérant que la municipalité désire acheter le lot 3 841 861 du cadastre du Québec;

Considérant que la municipalité a mandaté le notaire Christian Daviau pour rédiger cette promesse d'achat;

Considérant que les élus prennent connaissance du contenu de la promesse d'achat;

Considérant que cette promesse d'achat a pour but d'agrandir la caserne actuelle afin de demander une subvention à cet effet;

Résolution 113-04-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- d'établir le montant de la promesse d'achat selon l'équivalent de la valeur de l'évaluation municipale soit la somme de 136,800\$;
- Qu'un montant représentant 10% est donné comme acompte dans le compte en trust de Me Christian Daviau;
- Que l'article 7 de la convention concernant la signature de l'acte de vente est datée du 01^{er} mars 2018;
- Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer l'acte de promesse d'achat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

5.2 Mise à jour du bottin des mesures d'urgence

Considérant qu'une fois par année, la municipalité doit mettre à jour son bottin des mesures d'urgence;

Considérant que monsieur Sylvain Laplante est coordonnateur des mesures d'urgence et responsable du service de sécurité incendie;

Considérant que la conseillère en sécurité civile, madame Joliane Lequin, suggère que le directeur général monsieur Robert Leclerc soit nommé coordonnateur des mesures d'urgence et que monsieur Laplante soit nommé coordonnateur adjoint;

Résolution 114-04-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de nommer le directeur général

monsieur Robert Leclerc coordonateur des mesures d'urgence et que monsieur Laplante soit nommé coordonnateur adjoint des dites mesures d'urgence.

5.3 Formation des premiers répondants pour le module "Saturométrie"

Considérant que les premiers répondants ont manifesté le désir de suivre le module;

Considérant l'offre de service de Réanimation Sauve-Vie;

Résolution 115-04-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la formation des premiers répondants pour le module « saturométrie ». Le coût est de 293 \$, plus les taxes applicables, pour le module. La formation est d'une Durée 4 heures. La date est à déterminer.

5.4 Achat d'uniformes

Considérant qu'il y a lieu d'habiller les pompiers et les premiers répondants avec des uniformes harmonisés ;

Considérant que ce projet avait été longuement discuté lors des rencontres du comité durant l'année 2016 ;

Considérant que ce projet d'achat a été prévu au budget 2017;

Résolution 116-04-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'achat d'uniformes (pantalon, chemise, t-shirt et cravate) pour tous les pompiers et les premiers répondants. Le coût est d'environ 135 \$ par candidats, plus les taxes applicables.

5.5 Achat de 12 lampes de marque Survivor non rechargeables

Considérant que les lampes actuelles de marque Big Ed avec piles rechargeables coûtent très cher à l'entretien (120\$) uniquement pour une pile et que la durée de vie est courte;

Considérant qu'il serait préférable d'acheter des lampes de marque Survivor non rechargeables au coût de 80\$ chacune;

Résolution 117-04-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'acheter 12 lampes non rechargeables de marque Survivor au coût de 960\$, taxes en sus.

TRANSPORT ROUTIER

6.1 Demande de pavage dans les 20^e et 21^e rangs

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de monsieur Félix-Antoine Bombardier d'Upton demandant que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton effectue du pavage sur la partie des 20^e et 21^e rangs.

Considérant que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a des priorités de voirie plus urgentes dans des secteurs habités;

Considérant qu'il n'est pas prévu au budget de paver ces parties de routes;

Résolution 118-04-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'informer monsieur Bombardier que la municipalité mettra tout en œuvre pour l'état de ces chemins soient carrossables par des travaux de gravelage et de nivelage pour une circulation sécuritaire pour les automobilistes.

6.2 Fauchage des levées de fossés

Considérant que les élus prennent connaissance l'offre de service de l'entreprise Masyna pour effectuer le fauchage des levées de fossés pour les années 2017 et 2018;

Résolution 119-04-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater l'entreprise Masyna enr. pour effectuer les fauchage des levées de fossés pour l'année 2017 (9402.34\$, taxes incluses) et 2018 (9590.11\$, taxes incluses).

6.3 Demande du MTQ pour l'entretien de 2 ponts

Considérant que la municipalité est responsable de l'entretien de la chaussée, des trottoirs et chasse-roues, du drainage et de l'éclairage des ponts sur le réseau municipal;

Considérant que le ministère des Transports a soumis une liste des travaux de responsabilité municipale à effectuer sur les ponts situés sur le 11^e rang et sur le rang de l'Égypte;

Résolution 120-04-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater le département des travaux publics pour effectuer les travaux demandé par le ministère.

6.4 Adjudication de la soumission pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière

Considérant que la municipalité a demandé des soumissions pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière par voie écrite;

Considérant qu'ont soumissionné :

Les Entreprises Bourget inc.	18,798\$.00, taxes en sus;
Somavrac C.C. :	18,986.50\$, taxes en sus;
Multi Routes inc. :	23,986.50\$, taxes en sus.

Considérant que les Entreprises Bourget inc. soumissionne pour du AP35 qui représente du calcium et du magnésium;

Considérant que le devis stipule du chlorure de calcium 35% (CaCl₂ en concentration 35%);

Considérant que les Entreprises Bourget ne respectent pas le devis;

Résolution 121-04-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Térteault, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adjuger la soumission la plus basse conforme à Somavrac C.C. au montant de 18,986.50\$, taxes en sus.

6.5 Adjudication de la soumission pour le marquage des chaussées

Considérant que la Municipalité a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite pour effectuer le marquage des chaussées;

Considérant qu'ont soumissionné :

Ligne Maska :	19,072.91\$, taxes en sus;
Marquage Traçage Québec :	21,439.12\$, taxes en sus;
Gestion Pro-Ligne :	24,225.42\$, taxes en sus;
Lignco Sigma inc. :	33,445.86\$, taxes en sus.

Résolution 122-04-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adjuger la soumission la plus basse conforme à Ligne Maska au montant de 19,072.91\$, taxes en sus.

6.6 Aménagement d'un stationnement face à l'église (offre de services d'ingénierie)

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a acheté, par contrat notarié, une lisière de terrain de la fabrique de Saint-Valérien pour élargir une partie de la rue Principale pour en faire une section de stationnement;

Considérant que le conseil municipal a mandaté le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour préparer les plans et devis définitifs, l'appel d'offres, la préparation d'addendas s'il y a lieu, l'analyse et la recommandation pour le choix de l'entrepreneur, la surveillance en collaboration avec le directeur des travaux publics, les décomptes progressifs et les certificats de réception provisoire et final;

Résolution 123-04-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Térteault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services IE16-54065-085 du service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains au montant de plus ou moins 6,670.00\$ et d'accepter l'échéancier suggéré :

Plans et devis définitif et lancement de l'appel d'offres : 20 avril;

Ouverture des soumissions : 23 mai

Octroi du contrat : 05 juin

Réalisation des travaux : fin juin, début juillet.

6.7 Travaux de réfection de la rue Leclerc et de la 1^{ère} Avenue (offre de services d'ingénierie)

Considérant que le conseil municipal prévoit effectuer des travaux de réfection de la rue Leclerc (entre la rue du Coteau et le chemin Milton) et de la 1^{ère} Avenue (entre les rues St-Pierre et des Bouleaux);

Considérant que le conseil municipal a mandaté le service d'ingénierie afin de préparer l'étude préliminaire, les plans et devis préliminaires, les plans et devis

définitifs, les estimations budgétaire, préliminaire et définitive, la coordination de l'appel d'offres, la surveillance et le suivi des travaux, les décomptes progressifs, les acceptations provisoires et finales pour les deux projets;

Résolution 124-04-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services IE17-54065-113 du service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains au montant de 15,990.75\$.

6.8 Installation d'un ponceau d'entrée chez monsieur Réal Dubuc

Considérant que la Municipalité a effectué des travaux de réfection dans le 6^e rang;

Considérant que la Municipalité a changé certains ponceaux d'entrée;

Considérant que monsieur Réal Dubuc ne peut accéder adéquatement à son terrain à cause de la longueur et la circonférence du ponceaux actuel;

Résolution 125-0-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la municipalité défraie le coût pour l'achat et l'installation d'un ponceau afin de remplacer celui existant.

HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Location d'une caméra d'inspection

Considérant qu'un trou est signalé près de la conduite pluviale passant sur le terrain du 1024 rue du Coteau ;

Considérant qu'il est opportun de vérifier les causes de cet affaissement ;

Résolution 126-04-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le directeur des travaux publics à louer une caméra d'inspection pour un coût approximatif de 1,000\$ et 4 heures de main d'œuvre via un sous-traitant.

URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

8.1 Dérogation mineure en faveur de monsieur Patrick Bernier

Considérant que la propriété est située dans une zone agricole et que le lot n'est pas desservi ni par un réseau d'aqueduc ni par un réseau d'égout;

Considérant que monsieur Yvon Bernier a vendu à monsieur Patrick Bernier en 1999 et monsieur Patrick Bernier a vendu le font de terre à Ferme Patrick Bernier en 2000 ;

- Considérant que** Patrick Bernier s'est réservé l'emplacement résidentiel à titre de droits acquis aux termes des articles 101 et 103 de la LPTAA ;
- Considérant que** aucun permis n'a été émis pour ce lotissement ;
- Considérant que** les dimensions du lot (détaché de la terre) sont de : 36.22 mètres de largeur et 140 mètres de profondeur ;
- Considérant que** le règlement d'urbanisme 2006-22, article 8.4, stipule que les dimensions minimales des lots non desservis sont : une superficie de 4 000 m², une largeur de 50 m et une profondeur de 75 m, pour les lots riverains.
- Considérant que** le lot est dérogatoire, non protégé par droit acquis puisqu'il n'était pas conforme lors de sa division. Il déroge de 13.78 mètres au niveau du frontage;
- Considérant que** Monsieur Bernier souhaite remplacer sa résidence actuelle par une nouvelle résidence, il est souhaitable de procéder à la dérogation pour éviter les inconvénients et pouvoir délivrer un permis de lotissement en bonne et due forme;
- Considérant que** l'acceptation de la dérogation mineure permettrait de réaliser le projet sans causer préjudice au voisinage;

Résolution 127-04-2017

En conséquence,

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure d'urbanisme 2006-22 pour la propriété située au 897 chemin Saint-Dominique, pour le lot 3 555 281 du cadastre du Québec, à Saint-Valérien-de-Milton pour un frontage de 36.22 mètres au lieu de 50 mètres.

8.2 Régularisation du lot 3 842 356 de monsieur Rosaire Laplante

Considérant qu'à la demande de monsieur Rosaire Laplante, un rapport a été émis par Daniel Touchette, arpenteur-géomètre, décrivant qu'au plan de cadastre rénové, son terrain était coupé en biseau et que le triangle formant le coin de son terrain était inclus dans le lot 3 842 356 (rue des Bouleaux);

Considérant le constat d'une erreur glissée dans les actes de vente des transactions effectuées à la fin des années 1970;

Considérant que monsieur Laplante a toujours considéré que son immeuble était borné par les rues du Coteau et des Bouleaux et que ses dimensions étaient de 140 pieds par 200 pieds tel que mentionné dans son titre de propriété;

Considérant que la parcelle triangulaire de la partie du lot 3 842 356 représente une superficie de 116,1 mètres carrés;

Considérant que monsieur Laplante veut régulariser cette situation le tout à l'amiable et en accord de conditions préétablies entre les parties;

Résolution 128-04-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de vendre la partie du lot 3 842 356, d'une superficie de 116,1 mètres carrés pour la somme de 1.00\$ et que monsieur Laplante défraie les honoraires du notaire.

LOISIRS, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Soumission pour une fenêtre du centre communautaire

Considérant que la fenêtre de la cuisinette du centre communautaire doit être changée;

Considérant que la municipalité a demandé des prix auprès divers entrepreneurs;

Considérant qu'ont soumissionné :

Construction Stéphane Morin inc. :	722.00\$, taxes en sus;
Construction Réno Plus 2003 inc :	886.83\$, taxes en sus;
Construction Benoît Labrecque :	743.00\$, taxes en sus.

Résolution 129-04-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adjuger la soumission la plus basse à Construction Stéphane Morin inc. pour le coût de 722.00\$, taxes en sus.

9.2 Ouverture d'un compte dépôt accès D pour la bibliothèque

Considérant qu'il serait plus facile que les responsable de la bibliothèque puissent faire des dépôts au compte 260743 de la bibliothèque par accès D pour dépôt seulement ;

Considérant que cela pourrait éviter des erreurs ;

130-04-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser madame Claudine Morin à ouvrir un compte dépôt par accès D pour le compte de la bibliothèque pour et au nom des signataires désignés.

9.3 Caméra de surveillance au chalet des loisirs

Considérant que le système de caméras de surveillance au chalet des loisirs est désuet et a été problématique à plusieurs reprises ;

Considérant la proposition de Procom # 210.317.1 ;

Résolution 131-04-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la proposition de Procom soit :

Un enregistreur numérique, HD, 1080, capacité de 8 caméras : 650\$, taxes en sus ;
Cinq caméras HD, 1080p, couleur, led de nuit : 115.00\$ chacune, taxes en sus ;
Main d'œuvre : 59\$ de l'heure

9.4 Embauche de la coordonnatrice du camp de jour et abrogation de la résolution 100-03-2017

Considérant que par la résolution 100-03-2017, madame Alexandra Morel a décliné sa nomination à titre de coordonnatrice du camp de jour ;

Considérant que madame André-Ann Sirard a accepté le poste de coordonnatrice de camp de jour ;

Résolution 132-04-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- d'embaucher madame André-Ann Sirard à titre de coordonnatrice de camp jour et d'abroger la résolution 100-03-2017.

9.5 Formation pour les animateurs de camp de jour

Résolution 133-04-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'inscrire les animateurs de camp de jour à diverses formations :

1 X coordination d'une équipe d'animation :	100\$
1 X animation de perfectionnement :	70\$
4 X urgence camp secourisme :	240\$
1 X animateur vétérán :	70\$
3 X animation initiation :	210\$

10 AVIS DE MOTION

Aucun item.

11 RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

11.1 Adoption du règlement 2017-130 modifiant le règlement 2010-34 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

RÈGLEMENT 2017-130
MODIFIANT LE RÈGLEMENT
2010-34 CONCERNANT LA
VIDANGE DES
INSTALLATIONS SEPTIQUES
DANS LES LIMITES DE LA
MUNICIPALITÉ

0.1 ATTENDU l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par

décret du gouvernement publié à la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991;

- 0.2 ATTENDU les dispositions du projet de loi 204, intitulé "*Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine*", sanctionné le 17 juin 1994;
- 0.3 ATTENDU l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;
- 0.4 ATTENDU le règlement numéro 119 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;
- 0.5 ATTENDU qu'il y a lieu pour le conseil municipal de modifier une disposition du règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité;
- 0.6 ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 06 mars 2017;

Résolution 134-04-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que:

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **LA DÉFINITION DE L'EXPRESSION «INSTALLATION SEPTIQUE» APPARAISSANT À L'ARTICLE 3 EST MODIFIÉE DE LA FAÇON SUIVANTE :**

Par l'ajout d'un second alinéa se lisant comme suit :

Aux fins de l'application du présent règlement, un système de traitement autonome des eaux usées résidentielles bénéficiant d'une certification CAN/BNQ 3680-600 ne constitue pas une installation septique et n'est pas soumise à la vidange aux deux ou aux quatre ans qui y est prévue.

2. **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à Saint-Valérien-de-Milton, ce 03 avril 2017

Raymonde Plamondon

Maire

Robert Leclerc

Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion : 06 mars 2017

Adoption : 03 avril 2017

Avis public : 04 avril 2017

Entrée en vigueur : 04 avril 2017

12 AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Mesure des boues

Résolution 135-04-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander un prix à la firme Asisto, filiale de la firme Aquatech, pour la mesure de boues des étangs aérés.

12.2 Transfert d'argent (taxe d'accise TECQ 14-18)

Considérant que la municipalité a reçu le 14 mars 2016 une somme de 329,920\$ de la TECQ;

Considérant que la municipalité a reçu le 20 mars 2017 une somme de 173,195\$ de la TECQ;

Considérant que la municipalité a effectué un emprunt temporaire pour les travaux de réfection du Petit 10^e rang et du rang de l'Égypte;

Résolution 136-04-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'entériner le remboursement de l'ordre de 503,115\$ à la marge de crédit # 2 du Centre financier aux entreprises.

12.3 Remplacement d'un ponceau dans le chemin Larocque. (Mandat à l'ingénieur)

Considérant qu'il faut changer un ponceau dans le chemin Larocque;

Considérant l'estimation préliminaire du projet IE16-54065-101;

Résolution 137-04-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater le service d'ingénierie pour effectuer les travaux décrits selon l'estimation préliminaire, pour préparer les plans et devis si nécessaire. D'informer le service d'ingénierie que la municipalité va s'occuper de l'achat du ponceau en question.

12.4 Réfection des rues des Cèdres, du Coteau, Leclerc et 1^{ère} Avenue. (Mandat à l'ingénieur)

Considérant que les élus prennent connaissance des offres de services du service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour la préparation des plans et devis pour effectuer les travaux de réfection de la rue Leclerc (entre la rue du Coteau et le chemin Milton), de la première Avenue (entre les rues St-Pierre et des Bouleaux), de la réfection des rues du Coteau et des Cèdres;

Considérant les estimés à cet effet;

Résolution 138-04-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains de préparer les plans et devis ainsi que les appels d'offres pour la réfection des rues mentionnées dans le préambule suite à la visite des lieux.

12.5 La petite aventure Desjardins 2017

Considérant que Vélo Québec organise la petite aventure Desjardins;

Considérant que cette activité aura lieu le premier juillet 2017 et qu'ils passeront sur notre territoire;

Considérant que les responsables ont besoin de 9 personnes rémunérées à 11\$ de l'heure pour aider à monter l'activité le tout supervisé par l'équipe de Vélo Québec;

Résolution 139-04-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de publier une feuille volante afin de trouver 9 personnes pour travailler lors de cette activité.

12.6 Embauche de madame Sabrina Rainville à titre de coordonnatrice en loisirs

Considérant les références obtenues concernant l'embauche de madame Sabrina Rainville;

Résolution 140-04-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'embaucher madame Sabrina Rainville à titre de coordonnatrice en loisirs selon les conditions établies. Madame Rainville est sujette à une probation de trois mois. La municipalité accorde à madame Sabrina Rainville le droit de signer tous documents, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, lors d'activités spécifiques ou de subventions.

12.7 Embauche de monsieur Daniel Paquette à titre d'employé surnuméraire aux travaux publics

Considérant les références obtenues concernant l'embauche de monsieur Daniel Paquette concernant l'emploi surnuméraire aux travaux publics;

Résolution 141-04-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'embaucher monsieur Daniel Paquette à titre d'employé surnuméraire aux travaux publics selon les conditions établies. Monsieur Paquette est sujet à une probation de trois mois.

12.8 Contribution annuelle à la Croix-Rouge Canadienne

Considérant l'entente intervenue avec la Croix Rouge et la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton concernant l'organisation des services aux sinistrés dans notre plan de sécurité civile municipale;

Résolution 142-04-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de verser la contribution annuelle concernant cette entente soit la somme de 297.76\$.

12.9 Capacité de personnes au chalet et au centre communautaire (Mandat à l'architecte).

Considérant que notre compagnie d'assurance a demandé à faire des modifications aux bâtiments suite à une visite annuelle;

Considérant que la compagnie d'assurance a demandé le calcul de capacité de personnes au centre communautaire et au chalet des loisirs;

Considérant que la firme d'architectes Boulianne, Charpentier a effectué les calculs demandés;

Considérant que le tout respecte les exigences en capacité de personnes mais ne respecte pas la capacité d'évacuation;

Considérant que le centre communautaire est un bâtiment public et est assujettit à la Loi sur les architectes;

Résolution 143-04-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater la firme d'architectes Boulianne, Charpentier afin de préparer les plans nécessaires pour installer deux portes d'issues espacées d'au moins 9 mètres.

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT

Résolution 144-04-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 20H45

.

Raymonde Plamondon
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque

nécessaire, le tout en vertu des Règlements n^{os} 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 03 avril 2017.

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Raymonde Plamondon, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.